

Le mot du président

Pour préparer l'Assemblée générale, Episode 2 :
les biens de la paroisse gérés par un conseil presbytéral renouvelé.

Il y a plusieurs années, nous avons décidé que nous ne vendrions pas nos bâtiments si nous n'avions pas un projet pour réinvestir le montant de la vente. A ce moment-là, nos biens immobiliers ne nous coûtaient rien, sinon la taxe foncière. Mais les années passent et nos biens se dégradent. S'ils coûtent peu actuellement, dans le futur, ce sont les réparations ou la moins-value en cas de vente qui viendront minorer leur valeur.



Des bâtiments...

Le presbytère de Viane n'est plus occupé depuis 2018.



Le presbytère de Brassac est en location depuis juillet 2022.



Nous disposons d'une maison et d'un bâtiment à Brassac légués par Simone Guiraud :
tous deux sont inhabitables sans gros travaux.

Nous devons donc prendre des décisions.

Le 10 mars 2024 (Assemblée Générale), nous vous présenterons des propositions pour la vente de ces bâtiments ou leur conservation avec réparations. Nous avons besoin d'un lieu pour nous réunir de manière plus confortable. Nous faisons régulièrement des oreillettes. Et si nous avons une cuisine digne de ce nom ?

Les activités culturelles se développent quand un pasteur est présent. Nous devons disposer d'un bâtiment pouvant l'accueillir avec sa famille. Sinon, nous prenons le risque de n'avoir plus que des activités fonctionnelles dans des locaux rénovés. J'en arrive donc au projet, élément important pour notre paroisse.

... Pour quel projet ?

C'est certain, la discussion à propos des immeubles sera animée et chacun aura « son » idée pour aménager tel local, telle pièce. Mais l'aménagement d'une cuisine ne peut pas être le seul but.

Ne faut-il pas partir du projet ? Un projet d'Eglise nécessite de la volonté, du temps, des bras, des finances.

Et si nous avons tout cela !

Il ne manquerait plus que la bonne idée... **Tous ensemble, nous la trouverons.**

En cette année électorale, le **conseil presbytéral** doit s'enrichir de nouveaux membres. Nous attendons vos candidatures car il peut accueillir jusqu'à 14 personnes.

Rejoignez-nous dès à présent pour construire ce nouveau projet.

Frédéric Chabbert

Eglise Protestante Unie de la Montagne du Tarn

Président: Frédéric CHABBERT
29, route du Pioch 81710 SAÏX
☎ 06.79.47.09.72
contact@epumt.fr

Vice-président:
Daniel SCHOENENBERGER
45 Le Clapié 81260 FONTRIEU
☎ 05.63.37.59.77
daniel.schoenenberger1@orange.fr

Trésorier: Myriam SCHOENENBERGER
45 Le Clapié 81260 FONTRIEU
☎ 05.63.37.59.77
tresorier@epumt.fr

Secrétaire: Claude BONNET
Lavergne 81530 VIANE
☎ 06.70.89.96.23
secretaire@epumt.fr

Secrétaire-archiviste: Michelle LOUP
1, rue des Maquisards 81330 VABRE
☎ 05.63.72.48.64
loup.alain@wanadoo.fr

EPUMT

Pasteurs: Postes 1 et 2 Vacants

Secteur de Brassac
Jacqueline CORBIERE

Secteur des Monts de Lacaune
Bernadette ARMENGAUD, Philippe CALVAYRAC

Secteur de Vabre
Didier GUY

Veillez noter le numéro de la paroisse : 06 79 47 09 72

Frédéric Chabbert vous répondra (ou vous rappellera si vous laissez un message).

C'est LE NUMERO à utiliser pour toute demande.

C'est celui que vous devez composer pour demander un certificat de baptême ou l'organisation d'une cérémonie de baptême, de mariage ou de sépulture. Vous pouvez le communiquer aux familles touchées par un décès.

Envoyez par SMS vos coordonnées (N° téléphone ou courriel) s'ils ne sont pas déjà dans notre fichier, pour être tenus au courant de notre actualité.

Site Internet : www.epumt.fr

Pour effectuer un don à l'EPUMT, de multiples choix s'offrent à vous :

Utiliser l'enveloppe ci-jointe : par courrier ou remise à un conseiller presbytéral

Faire un virement sur le compte de l'EPUMT : IBAN-BIC FR78 2004 1010 1602 3557 0W03 701 PSSTFRPPTOU

Faire un don en ligne : Depuis le site www.epumt.fr rubrique "faire un don" (nécessité de s'inscrire pour désigner l'EPUMT comme bénéficiaire)

SOMMAIRE

Page 1 : Message du président
Page 2 : Infos EPUMT - De qui sont ces mots ? - Dans nos familles
Page 3 : L'Eglise réformée de Vabre au XVIII^e siècle
Page 4 : Les cimetières familiaux - Parlons finances
Page 5 : Avez-vous le stress ? - Le temple d'Albi
Page 6 : L'Agenda du Musée - Sté d'Histoire du Protestantisme
Page 7 : L'Agenda de l'EPUMT
Page 8 : Noël dans la Montagne

De qui sont ces mots ?

« L'idée d'une révélation progressive de Dieu est en fait un contresens »

Propositions de réponse :

1 - Daniel LYS 2 - Anouar el-SADATE
3 - Billy GRAHAM 4 - Oscar WILDE

La bonne réponse se trouvera dans l'ECHO N° 115

Réponse du N° 113 : Sylvain TESSON

Dans nos familles...

† Inhumations

Nous soutenons par notre amitié et notre prière nos frères et sœurs qui sont dans le deuil, à savoir les familles de :

- René BIAU , le 10 octobre au temple de Vabre
- Denise CULIE , née Gourguet , (101 ans) le 16 octobre au temple de Brassac
- Yvonne CROS, née Fabre, (80 ans) le 24 octobre au temple de Vabre
- Juliette BONNET, née Bouisset , (92 ans) le 16 novembre au temple de Viane
- Marinette PRADES, née Loup, (93 ans) le 7 décembre au temple de Brassac
- Jeanne GALIBERT (97 ans) le 18 décembre au temple de Vabre

L'Eglise réformée de Vabre au XVIII^e siècle

11 - Les enterrements civils des Nouveaux Catholiques

Quant aux décès, il importe d'entrer dans quelques détails. Il n'était pas facile, on le sait, pour les NC de mourir tranquilles. Catholiques de nom, s'ils expiraient sans l'assistance du prêtre, ils étaient traités de relaps et leur dépouille mortelle était exposée aux pires outrages. D'autre part, ils voulaient se passer du curé, et, comme les rigueurs ne portaient aucun fruit, on priait le juge royal de dresser le procès-verbal de la mort ; le prêtre, averti par un parent ou un ami catholique du lieu de l'enterrement, indiquait l'heure où il devait se faire avant le lever ou après le coucher du soleil. Une ordonnance royale de 1736 déclare que ceux auxquels la sépulture ecclésiastique était refusée ne pouvaient être inhumés qu'avec l'autorisation du juge de police, rendue sur la conclusion du procureur du roi. Cette méthode était employée à Montauban, et les décès ainsi constatés remplissent sept registres entre 1737 et 1788. Les parents et les amis ne pouvaient suivre le convoi funèbre. Le juge royal désignait deux catholiques étrangers à la famille qui assistaient à la cérémonie comme témoins.

À Vabre, comme dans les petits endroits, on ensevelissait en cachette, sans avertir le curé. Telle est la raison pour laquelle nous avons constaté la diminution du nombre des décès sur les registres de la paroisse de Sainte-Anne de Vabre. Les autorités remarquèrent qu'on se passait du juge royal et qu'on inhumait dans les jardins ou les champs de la famille.

12 - L'état civil entre 1788 et 1792

Voilà où en était l'état civil des protestants en 1787 ; il existait d'une manière indépendante, soit dans les registres des pasteurs du Désert, soit dans le registre semi-officiel des Non Catholiques de Vabre. Il lui manquait seulement la consécration légale. D'ailleurs les temps étaient changés ; depuis la mort de Louis XV, et surtout depuis l'exécution de Calas, les idées de tolérance s'étaient fait jour, grâce à la persévérance des protestants, et à l'influence de philosophes tels que Voltaire, etc., ou de certains hommes d'Etat. Bref, sans donner droit de cité au protestantisme dans l'Etat, l'édit de tolérance du 17 novembre 1787 reconnut l'état civil du désert. Désormais les protestants seraient considérés comme des citoyens français. Ils furent donc admis à faire constater devant les juges les baptêmes et les mariages du désert.

Une fois les actes pastoraux du passé entrés dans la loi, il s'agissait d'inscrire les décès, baptêmes et mariages postérieurs au 18 janvier 1788. Les simples juges en furent chargés chacun dans sa circonscription.

13 - Conclusion

Un peu plus tard, quand l'état civil tel qu'il existe aujourd'hui fut entré dans la loi, et qu'il fut appliqué à tous les Français, sans distinction de religion, le dernier Synode de Castres le

21 novembre 1796 (qui ne fut pas, du reste, un Synode du désert), recommanda à tous les protestants de recourir aux officiers d'état civil pour les baptêmes, mariages et décès. L'égalité devant la loi étant considérée comme le bienfait par excellence, les protestants ne pouvaient que l'accepter avec enthousiasme et sans la moindre arrière-pensée. Ne l'avaient-ils par trop longtemps attendue dans les larmes ?

Tout ce que nous venons de lire nous rappelle comment les protestants de France, exclus des bénéfices du droit commun, ont fini par reconquérir leur place au soleil et reprendre leur rang dans la nation.

Grâce à leur persévérance indomptable, ils ont usé toutes les oppressions physiques et morales. Ce résultat imprévu a donné une leçon de tolérance et de support mutuel aux générations futures ; il a proclamé que la conscience veut être respectée dans son intégrité ; quand elle s'incline, elle cède non à la violence mais à la persuasion.

En effet, la royauté qui prétendait n'avoir qu'un mot à dire pour forcer l'entrée de la conscience et la faire capituler à son gré, s'est déclarée vaincue par la publication de l'édit de tolérance de 1787.

Mes sources : *Ouvrage du Pasteur DARTIGUE-PEYROU, Eglise Réformée de Vabre, au XVIII^e siècle (Archives municipales).*

Dédou VIALA



Le Conseil Presbytéral

est heureux de vous offrir son calendrier mural 2024. La photo nous montre un abri sûr, offert par la nature aux hommes. Dieu a posé la pierre d'angle de ce refuge.

Si vous n'avez pas pu le prendre lors d'une célébration, ce calendrier est disponible dans chacun de nos temples.



Les cimetières familiaux : un patrimoine protestant de notre montagne



Après la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, les protestants restés fidèles à leur Foi qui ont refusé la conversion avant leur mort n'ont pas droit à « la sépulture ecclésiastique » dans le cimetière près de l'église. Ils sont contraints à être ensevelis dans un champ, un jardin, le matin à l'aube ou tard le soir, sans cérémonie, en présence de deux témoins catholiques, après autorisation d'un juge de police et un permis d'inhumer délivré par le Procureur du Roi.

Il faudra attendre 1787 et l'Edit de Tolérance pour que les protestants retrouvent un Etat Civil et sortent de la clandestinité les cimetières qu'ils avaient déjà ou établissent de nouveaux cimetières comme à Castres en 1789. C'est pourquoi cet usage perdure et certaines familles continuent de les entretenir et de les utiliser.

On découvre ici un caveau, là une dalle gravée ou non, parfois une stèle, une colonne brisée, des tombes clôturées ou non par une grille ou une haie de buis souvent détruite par la pyrale depuis 2017. Parfois des primevères, des jonquilles au printemps, un cyprès, un if ou un sapin et la mémoire orale perpétuent ces lieux oubliés.

La loi de 1987 autorise la poursuite des inhumations sur un cimetière privé après avis favorable d'un hydrogéologue agréé. Sur les soixante-neuf cimetières recensés en 1999 sur la commune historique de Ferrières, vingt-sept propriétaires ont souhaité cette régularisation afin d'en conserver l'usage.

Les parcelles AC66 et AC68 du cimetière communal actuel ont été cédées par l'Association culturelle de l'ERF le 12 février 1978 à la Commune de Ferrières « **à condition que la parcelle AC68 déjà occupée par des sépultures garde sa vocation de cimetière protestant pour laquelle elle avait été donnée à l'association en 1948** ».

En effet le 16 mars 1948, le Conseil presbytéral réuni autour du Pasteur Emmanuel Mourier « **accepte la donation de Mmes veuves Gau et Cabrol Abel de deux parcelles: AC 66 à usage de jardin et AC 68 à usage de cimetière. Les donatrices se réservant l'entière jouissance jusqu'à leur décès.** » (Compte-rendu des conseils presbytéraux de l'ERF de Ferrières).

A et J BIAU 08/10/2023

PROTESTANTS, ORTHODOXES, CATHOLIQUES RÉUNIS

18 - 25 janvier 2024

SEMAINE DE PRIÈRE POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS

Dimanche 28 janvier
Eglise catholique de Viane à 10h30

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu...
et ton prochain comme toi-même »

Luc 10,27

www.unitedeschretiens.fr #UnitéDesChrétiens

Parlons finances

Aux premiers jours de 2024, c'est le temps du bilan de l'année 2023 : année hybride avec la présence d'un pasteur à mi-temps jusqu'au 30 juin puis sans pasteur pour le deuxième semestre.

Nos activités se sont en conséquence « resserrées » surtout pour celles où l'accompagnement par un pasteur est essentiel (études bibliques, veillées, visites...). Même si notre église s'est installée de fait dans un sommeil imposé, les cultes programmés ont été célébrés. Merci à tous les prédicateurs (locaux ou de plus loin) de leur bonne volonté pour nous accompagner.

Merci également à la communauté sœur des libristes avec qui nous partageons maintenant régulièrement des cultes mais également des moments conviviaux qui permettent d'approfondir notre connaissance mutuelle. Un merci tout particulier à Francine et Claude Bonnet qui sont à l'œuvre dans ce partage.

Côté finances (c'est l'objet de mon article, donc je vais en parler) le cap sera certainement maintenu. Il n'y a pas raison de désespérer même si je préférerais brosser le portrait d'une Eglise riche d'hommes et de femmes plutôt que d'argent. Force est de constater que la plupart de nos donateurs sont certainement attachés au fait que l'Eglise existe (puisque'ils donnent), et qu'elle puisse le moment venu, s'ils en expriment le besoin, les accueillir pour une cérémonie dans un Temple, en état, propre et chauffé.

Pour de plus amples informations, je vous invite à participer à notre assemblée générale du 10 mars 2024 à Brassac où les comptes définitifs seront notamment présentés ainsi qu'une réflexion approfondie sur le devenir de nos immeubles.

Merci à tous vos soutiens qui sont le signe de votre attachement à notre paroisse malgré ses difficultés.

La trésorière

Avez-vous... le stress ?

La question peut vous paraître un peu « bateau », dans le sens de banal, rebattu... mais à l'évidence, le stress est d'actualité, pour ne pas dire « à la mode » !

Il se dit que la meilleure façon de gérer cette tension, cette inquiétude, consiste à être convaincu que, sous le chaos que nous sommes sensés subir, **le monde tourne rond** !

Et donc que, nourris d'une telle espérance, nous devons être persuadés que c'est bien à partir de ce constat que nous améliorerons notre vie de chaque jour... que Dieu fait !

Vous allez me trouver sûrement bien prétentieux d'aborder un tel sujet, surtout en ce début de nouvelle année, où l'on se complaît à se projeter positivement dans l'avenir, dans le « **demain** » si cher à notre nature de chrétien optimiste !

Mais rassurez-vous, ce ne sont que des mots n'ayant pas d'autre prétention que celle de tenter de vous divertir... et peut-être de vous aider à relativiser le mauvais côté des choses !

Alors, sans arrière-pensée, sans stress, mais avec joie,
je vous souhaite à toutes et à tous, bonne lecture de ce numéro 114 et une **BONNE ANNEE 2024** !



Daniel

Le temple protestant d'Albi aura 100 ans en 2024 !

Notre communauté de l'Église protestante unie de l'Albigeois a décidé de fêter cet évènement tout au long de l'année 2024 en organisant diverses animations dont vous trouverez le programme dans le dépliant joint ou dans votre temple de la Montagne. Sont prévus cinq conférences, deux expositions, un spectacle sur Abraham, trois concerts de qualité, une sortie-visite des réalisations de Léon Daures dans Albi (l'architecte qui a dessiné et suivi les travaux du temple) et une demi-journée festive de commémoration le 16 juin, le temple ayant été inauguré en juin 1924.

Il est apparu important de témoigner de l'histoire de nos anciens qui ont contribué avec conviction et ténacité à faire émerger et entendre une voix protestante dans le nord du Tarn, une terre profondément catholique, mais aussi de faire connaître l'histoire du protestantisme tarnais. Un passé de femmes et d'hommes forts, qui ont traversé des périodes difficiles, résistants dans l'adversité, restant confiants dans l'avenir.

Dans notre communauté albigeoise, il y a toujours eu des arrivées qui ont vivifié et enrichi notre église et des départs regrettés après les liens fraternels créés ; les protestants de la Montagne font partie de ce noyau de familles protestantes arrivées à Albi attachées à la Parole.

Votre participation à notre culte de rentrée a été appréciée, nous vous en remercions et nous serons heureux de votre venue aux animations du centenaire auxquelles nous vous invitons chaleureusement.

Annette Nogradat (née Calvet)

Coordinatrice du « Centenaire du temple protestant d'Albi »



Merci de bien vouloir transmettre vos articles ou annonces pour L'Echo 115 avant le 15 mars 2024

Courriel: daniel.schoenenberger1@orange.fr

Ou à tout autre conseiller presbytéral (cf. coordonnées en page 2)

L'Echo de la Montagne

Publication gratuite de l'Église Protestante Unie de la Montagne du Tarn

Comité de rédaction : Daniel et Myriam SCHOENENBERGER, Rémi CHABBERT, Frédéric CHABBERT

Vous pouvez participer à son édition et son acheminement. Votre participation est à transmettre à la trésorière.

Un soutien financier de l'ordre de **12 euros par an** couvre les frais d'édition et d'envoi. **Mais vous pouvez donner plus !**

L'agenda du Musée

Informations pratiques du « Musée du Protestantisme de la Réforme à la laïcité »

Le parcours du Musée, de la Réforme à la laïcité, permet au visiteur de cheminer à travers cinq siècles d'histoire, celle du protestantisme, mais aussi celle de la construction par la France du pluralisme religieux, de la tolérance, de la laïcité.

En 2024, le Musée propose un nouvel espace, accueillant une collection de machines d'imprimerie, propriété du Département du Tarn.

Durée de la visite : 1 à 2h

Tarif : 6 € - Tarif réduit : 4€ - Enfant + 10ans : 1€ - Entrée gratuite le samedi pour les individuels

Groupe : Visites guidées toute l'année (réservation)

HORAIRES :

Mi-mars au 30 juin – 1er octobre à mi-décembre

Mardi au dimanche: 14h-17h

Saison 2024

L'équipe du Musée prépare sa programmation culturelle 2024. Elle sera à « double entrée »:

- Thème du sport *en lien avec la programmation culturelle départementale* : « *Mouvements... Quand sport et culture font équipe* ».

- Transmission des idées et des savoirs, en lien avec l'ouverture de l'extension du Musée consacrée à l'imprimerie.

Des expositions temporaires, des marches découvertes, des spectacles, cinéma, conférences, des cafés-débats... seront programmés entre mars et décembre 2024.

A NOTER SUR VOS AGENDAS !

Samedi 16 mars 2024 :

Ouverture du Musée à 14h00

- Dimanche 24 mars 2024 :

Marche de Printemps et soupe au fromage

« *Chemin de l'estrade, ancienne voie romaine, statue-menhir de Planissart* », 9 km avec dénivelé de 200 m.

- Accueil à 9h00 Salle Pierre Davy à Ferrières (face au Musée)

- Départ à 9h30 Retour vers 12h30 Salle Pierre Davy pour le repas - **Inscription obligatoire** par téléphone ou courriel.

Exposition temporaire « **Sport et Protestantisme** » : fin mars mi-juin.

Pour toute information sur nos animations prévues à la réouverture du musée en mars, n'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux :

- Site internet www.mpri.fr

- page Facebook www.facebook.com/MuseeProtestantisme/

Pour nous contacter : Téléphone 05 63 74 05 49 - secretariat@mpri.fr



Société d'Histoire du Protestantisme Tarnais

AGENDA 2024

- Jeudi 14 mars à 15h30 à l'amphithéâtre des Archives départementales d'Albi :

« **Le protestantisme dans le Tarn du 16^{ème} au 19^{ème} siècle** »

par Jean-Louis PRUNIER, président de la Société d'Histoire du Protestantisme Tarnais.

- Dimanche 28 juillet à 16h00 à Espérausses :

« **Les pasteurs Marchand** » par Nicolas SENES.

Publications

Les bulletins « **n° 15** » sortie prévue vers le 15 mars et **Le livre des actes « n° 2 »** sortie le 5 juin.



L'agenda de l'EPUMT

J A N V I E R	Dimanche 07	© CULTE 10h30 VIANE
	Mardi 09	CONSEIL PRESBYTERAL 20h15 BRASSAC
	Dimanche 14	© CULTE 10h30 BRASSAC
	Dimanche 21	© CULTE 10h30 VABRE
	Samedi 27	LOTO OECUMENIQUE Salle Polyvalente 20h30 VIANE
	Dimanche 28	Célébration Œcuménique 10h30 Eglise Catholique VIANE 12h00 Repas Salle polyvalente

F E V R I E R	Dimanche 04	Chapelle de VIANE CULTE 11h00 en commun avec l'Eglise Libre
	Dimanche 11	© CULTE 10h30 BRASSAC
		Concert classique Temple de Viane Programmation CC Monts de Lacaune Montagne Haut Languedoc
	Mardi 13	CONSEIL PRESBYTERAL 20h15 BRASSAC
	Dimanche 18	© CULTE 10h30 VABRE
Dimanche 25	© CULTE 10h30 LACAUNE	

M A R S	Dimanche 03	© CULTE 10h30 VIANE
	Dimanche 10	Assemblée générale 9h00 Temple de BRASSAC
	Dimanche 17	© CULTE 10h30 VABRE
	Jeudi 21	CULTE 14h30 Maison de Retraite St PIERRE de TRIVISY
	Dimanche 24	© CULTE 10h30 LACAUNE
	Mardi 26	CONSEIL PRESBYTERAL 20h15 BRASSAC
	Jeudi 28	© CULTE 20h30 BESSES
Dimanche 31	Pâques © CULTE 10h30 GIJOUNET	

A V R I L	Dimanche 07	© CULTE 10h30 VIANE
	Dimanche 14	© CULTE 10h30 BRASSAC

► VIANE ◀

Samedi 27 janvier 2024
20h30 à la salle polyvalente

LOTO ŒCUMÉNIQUE

12 quines + consolantes
Cartons : 10 € les 3 - 20 € les 7

Un téléviseur
Cochon de lait
Jambons - Dindons
Longes porc - Filets garnis...

Église Catholique

Église Protestante Unie de la Montagne du Tarn

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

LOTO œcuménique secteur des Monts de Lacaune

Le traditionnel loto œcuménique
aura lieu à la salle polyvalente de Viane
le samedi 27 janvier 2024 à 20h30

12 quines + consolantes
10 euros les 3 cartons, 20 euros les 7

De nombreux lots à gagner : un téléviseur, un cochon de lait, des jambons, des longes de porc, des paniers garnis...

A la pause, des boissons vous seront offertes accompagnées de gâteaux maison.

Une fois encore, nous faisons appel à votre générosité.

Vos dons nous permettront de faire des lots plus importants. Pour faciliter leur préparation, nous vous demandons de les déposer chez M. et Mme Raymond Roussaly, impasse du Gijou, à Viane entre le 22 et le 25 janvier.

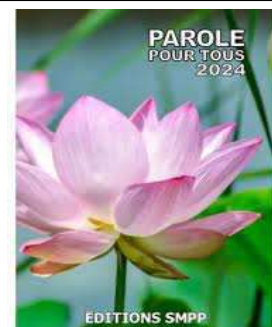
Les organisateurs des deux communautés vous remercient par avance et espèrent vous retrouver au loto le samedi 27 janvier.

Bien à vous, Rémi

« L'herbe sèche, la fleur tombe, mais la parole de Dieu demeure éternellement » (Ésaïe 40.8)

Le recueil **PAROLE POUR TOUS 2024** rassemble les méditations quotidiennes rédigées par 168 pasteurs et théologiens d'Églises de la Fédération protestante de France.

En vente dans nos Temples



NOËL 2023 dans la MONTAGNE

Nous nous sommes réunis à la Chapelle de Vabre le dimanche 17 décembre pour le premier acte.

C'est notre sœur et pasteur Francine Bonnet qui a animé ce culte, aidée pour cela par les enfants et les catéchistes, dans une ambiance à la fois décontractée mais néanmoins studieuse !

Après la nourriture spirituelle, nous avons ensuite partagé des « agapes » préparées par nos frères et sœurs de l'Eglise Libre, dans une ambiance particulièrement fraternelle et joyeuse.

Merci à tous les acteurs de ce culte où chacun a su trouver sa place et en apprécier la bienveillance.



Dimanche 24 décembre à 20h30 dans le Temple de Vabre, deuxième acte, avec la traditionnelle veillée autour du sapin, magnifiquement décoré par l'équipe habituelle expérimentée.

Dans ses mots d'accueil, le président Frédéric Chabbert a remercié les employés municipaux qui ont dressé le sapin offert par Jacques et Rosine Ramade. Il a ensuite évoqué la naissance de Jésus, ce fils de l'homme... et de Dieu!

Réjouissons-nous, c'est Noël !

Françoise nous conduit dans la louange avec une adaptation du magnificat (prière de Marie qui attend l'enfant promis) : **Dieu ma joie !**

Myriam invite les enfants, venus nombreux, à s'avancer pour décorer un petit sapin.

Mais c'était sans compter sur la « personne » du petit sapin bien décidé à ne pas se laisser décorer :

- « Ah non ! Ça ne pas recommencer cette année encore !

Quand est-ce que les humains comprendront et arrêteront de nous couper les pieds et nous laisseront en paix, dans nos forêts, à profiter du soleil et à écouter chanter le vent ? »

Et s'en suit un échange quelque peu virulent entre le conteur et le sapin qui, après quelques paroles un peu vives, admet d'être décoré, au fil de l'histoire d'Adam et Eve, des rois David et Salomon, de la famille d'Isaïe et de la naissance de Jésus.

Et la conclusion de toute cette histoire, c'est que la décoration du sapin « de Noël » puise bien sa source dans les récits bibliques.

Après les annonces et les remerciements, Daniel nous dévoile l'**Histoire du quatrième roi mage !** Puis nous chantons le cantique « O Nuit bienveillante » et enfin Claude nous conduit dans la prière suivie de la bénédiction.

Lundi 25 décembre, troisième acte avec le culte à 10h30

C'est avec le récit de la naissance de Jésus que nous nous sommes retrouvés, une bonne vingtaine de paroissiens de la Montagne... et de beaucoup plus loin, ce jour de Noël autour du pasteur Jean-Louis Prunier dans le temple de Lacaune.



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE**
communauté luthérienne et réformée